

Francisé au bureau de douane du port d'attache à :le : Sous le numéro :

Immatriculé aux Affaires Maritimes à :le : Sous le numéro :

Déclare vendre la totalité dudit navire (ou le cas échéant, préciser le %)

A Madame, Monsieurqui l'accepte aux clauses et conditions suivantes :

- Etat du navire : L'acheteur déclare bien connaître le navire pour l'avoir visité et l'accepter dans l'état où il se trouve.

 - Dettes : Le vendeur déclare qu'il n'existe sur ledit navire aucune dette ni inscription hypothécaire et garantit l'acheteur contre toute réclamation à ce sujet.

 - Prix de vente : La présente vente est conclue pour la somme de
.....(en chiffre)
.....
..(en toutes lettres)

 - Mode de règlement :

 - Livraison : Le navire sera livré le à

En foi de quoi les parties étant d'accord, le présent acte a été clos et signé après lecture par chacune des parties.

Fait enexemplaires, le, à

VENDEUR(S)
ACHETEUR(S)

NOTA : Ce document étant un modèle simplifié, ne pas hésiter à le compléter si nécessaire

(état du navire, réparations à la charge du vendeur préalablement à la livraison, armement, réserves, conditions de paiement, ...).
S'il s'agit d'un navire en copropriété, préciser pour chacun des vendeurs ou acheteurs le nombre de parts.
Il est conseillé à chacune des parties de conserver un exemplaire signé de l'acte de vente.

DANS LE DÉLAI D'UN MOIS MAXIMUM :

- LES FORMALITES DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES
AUPRÈS DU SERVICE DES AFFAIRES MARITIMES
- SI LE NAVIRE EST FRANCISÉ, LES FORMALITÉS DOIVENT AUSSI ÊTRE EFFECTUÉES
AUPRÈS DU SERVICE DES DOUANES